



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 6 mai, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 5 - Claude Cloutier
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 4 - Alain Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[49-05-24]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 3 avril 2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02- Rémunération des élus

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Remplacement signaleur téléphonique

06.02- Place de stationnement COOP

06.03- Bac à fleurs - COOP

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

- 10.01 - Tarification camping 2024
- 10.02- Camping -remplacement laveuse

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 12.01 - Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme – application de la réglementation municipale d'urbanisme

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

- 14.01 - Dépôt état financier 2022

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Yannick Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 1 document d'information aux membres du conseil.

- Demande de rencontre avec le comité des Loisirs

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 3 avril 2024

[50-05-24]

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[51-05-24]

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Réhel
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 05-2024 totalisant 118 107.51\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[52-05-24]

05.02 - Rémunération des élus

Règlement 240-2024 la rémunération des élus

Avis de motion est donné par le conseiller Yannick Ouellet à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure *Règlement 240-2024 Rémunération des élus*

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

[53-05-24]

06.01 - Remplacement signaleur téléphonique

CONSIDÉRANT que nous devons remplacer le signaleur téléphonique à la station de pompage.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la soumission d'Automation D'Amours au montant de 1827\$ plus taxes.

D'AUTORISER la directrice générale à faire le nécessaire pour effectuer la commande et procéder au paiement.

[54-05-24]

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02 - Place de stationnement COOP

CONSIDÉRANT la planification de l'espace de stationnement de la Coopérative de Solidarité de Mont-Saint-Pierre, Station de montagne sur mer.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la Coopérative de Solidarité de Mont-Saint-Pierre Station de montagne sur mer à faire ligner les espaces de stationnements extérieurs où ils sont locataires; auberge des vagues, Le Clocher (église) et le Complexe Claude Mercier.

DE REFUSER l'utilisation et le marquage des stationnements appartenant à la municipalité, tel que l'Hôtel de Ville et le Centre des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[55-05-24]

06.03 - Bac à fleurs - COOP

ATTENDU que la Coopérative de Solidarité Station Montagne sur Mer a fait une demande écrite afin d'utiliser les bacs à fleurs, pour les restaurer et les placer à la place du village et sur la plage.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale À VENDRE quelques bacs à fleurs à raison de 10.00 \$ à la Coopérative de Solidarité Station Montagne sur Mer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[56-05-24]

10.01 - Tarification camping 2024

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil une nouvelle grille tarifaire pour le camping saison 2024.

ATTENDU que la municipalité n'a pas de surface de jeux (parc) pour les citoyens de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la nouvelle grille tarifaire de saison 2024.

QUE les résidents avec preuve de résidence auront accès au camping à titre de visiteurs gratuitement.

D'AUTORISER la directrice générale et/ou la coordonnatrice à faire les modifications requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02 Camping -remplacement laveuse

[57-05-24]

CONSIDÉRANT que l'une des machines à laver au camping est à remplacer.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la soumission de LavXel au montant de 2885.87\$ taxes incluses, un rabais de 10% est accordé jusqu'au 31 mai 2024.

D'autoriser la directrice générale et/ou la coordonnatrice du camping à faire le nécessaire pour effectuer la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[58-05-24]

12.01 - Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme – application de la réglementation municipale d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'étendre la désignation à l'ensemble des pouvoirs et devoirs conférés aux inspecteurs en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité et la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés pour refléter la nouvelle structure organisationnelle du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pourvu le poste d'adjoint technique en urbanisme pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal désigne les personnes qui suivent, lesquelles sont à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance des permis et certificats d'autorisation et pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités conférés à l'inspecteur en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel :

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments ;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiments ;
- Jérôme Gauthier, inspecteur en bâtiment (surnuméraire) ;

Que le Conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

- Madame France Paquet, adjointe et cheffe d'équipe aménagement, urbanisme et inspection ;
- Monsieur Uendi Kapera, adjoint technique en urbanisme (pour l'été 2024 seulement) ;
- Mme Valérie Charest, urbaniste, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme ;

QUE, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Eve Tanguay, soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

14.01 - Dépôt état financier

[59-05-24]

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du Sommaire de l'information financière et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022 de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

D'AUTORISER la transmission de ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19H51 à 19H53.

- Arbre au camping
- Fonctionnaire de la MRC de la Matanie

[60-05-24]

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h53

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière